

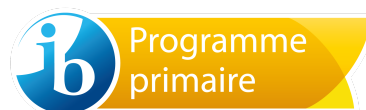


École de  
**l'Harmonie**  
*Monseigneur-Robert*

Centre de services  
scolaire des  
Premières-Seigneuries  
Québec 

**POLITIQUE D'ADMISSION**

**PROGRAMME PRIMAIRE**  
**DU**  
**BACCALaurÉAT INTERNATIONAL**



L'école Monseigneur-Robert est membre du Baccalauréat International depuis 2009. Étant devenue alors une école hors-bassin, elle s'est jointe à l'école St-Édouard pour permettre aux enfants à proximité de notre bâtiment d'avoir une école de quartier. En 2013-2014, l'école de l'Harmonie est ainsi créée. De ce fait, le Programme primaire du Baccalauréat International (PP) peut être offert à tous les élèves désirant un enseignement de ce type.

Toutefois, comme le prescrivent l'article 239 de la LIP et les critères régissant l'admission et l'inscription des élèves à notre Centre de services scolaire, si le nombre de demandes d'inscription dans notre école excède notre capacité d'accueil, nous donnerons la priorité aux élèves qui relèvent du territoire du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries. Un élève accepté, dont la résidence principale est en dehors de ce territoire, devra se rendre à son école de bassin afin de compléter le processus habituel d'inscription et remplir le formulaire «Entente de scolarisation». Chaque année, l'entente devra être renouvelée et l'acceptation restera conditionnelle aux places disponibles à la suite des nouvelles demandes d'admission des élèves qui résident sur le territoire de notre Centre de services scolaire.

### **Inscription et processus d'admission**

Une séance d'information fortement recommandée a lieu **au début du mois d'octobre de chaque année** afin de bien renseigner les parents sur le programme et ses attentes. Il est essentiel que les parents adhèrent aux valeurs inhérentes à la philosophie du programme. Leur engagement, leur dynamisme et leur expertise sont nécessaires pour mener à bien la mission éducative de l'école. Au préscolaire et au primaire, cet engagement revêt une importance toute particulière, car le rythme de travail en classe peut être rapide et l'implication des élèves est importante. L'encadrement à la maison, la présence, la disponibilité et le soutien des parents favorisent grandement le cheminement harmonieux de l'élève au sein du programme.

Le parent qui désire inscrire son enfant au Programme primaire de l'école Monseigneur-Robert doit tout d'abord remplir le formulaire d'inscription qui se trouve sur le site Internet de l'école. Ce formulaire est disponible entre la mi-septembre et la mi-novembre chaque année. Par la suite, aucune demande n'est acceptée.

De plus, les parents doivent également inscrire leur enfant dans leur école de bassin lors de l'inscription générale pendant la première semaine de février. Il est important d'aller vérifier, sur le site de l'école de quartier, les dates exactes pour cette inscription. Si l'enfant est accepté au programme, le parent doit remplir le formulaire « Demande d'inscription dans une autre école » disponible à l'école de

quartier afin de procéder au transfert du dossier de l'enfant à l'école Monseigneur-Robert.

Il est possible de faire une seule demande pour les deux écoles PP du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (l'école Chabot, arrondissement de Charlesbourg et l'école Monseigneur-Robert, arrondissement Beauport). Le parent doit remplir le formulaire dans l'école de son premier choix et indiquer qu'il souhaite appliquer pour les deux écoles. Les activités d'observation du préscolaire ont lieu dans l'école du premier choix.

Les réponses quant à l'acceptation ou non à notre école sont transmises par courriel le plus rapidement possible après la fin du processus de sélection. Aucun suivi de toutes les observations faites n'est divulgué.

## **Préscolaire**

Tous ceux et celles qui souhaitent inscrire leur enfant au préscolaire doivent respecter le processus d'admission.

L'élève est invité à venir vivre des activités d'observation sous forme d'ateliers. Ces activités permettent d'observer deux composantes: les prédicteurs de réussite aux apprentissages et aux habiletés sociales. Comme le futur élève évoluera dans un environnement où le rythme d'apprentissage est élevé et les services complémentaires sont restreints, un comité d'experts en pédagogie, sous des balises bien précises, analysera les résultats des ateliers de chaque enfant. Les bulletins du préscolaire 4 ans et les portraits de CPE ne sont pas analysés. Afin d'être admis au programme, l'élève doit avoir démontré qu'il a le profil recherché lors des activités d'observation.

Les activités d'observation sont vécues à l'école Monseigneur-Robert, située au 769 avenue de l'Éducation. Les activités sont d'une durée d'environ 1 h 30. L'heure exacte à laquelle l'enfant devra se présenter sera communiquée aux parents au moins une semaine à l'avance. En cas de tempête, les activités sont reportées et un courriel est envoyé dès 6 h le matin des activités pour vous aviser.

Pour combler les 38 places disponibles, une liste des élèves répondant au profil recherché est créée. De cette liste:

- La fratrie<sup>1</sup> est priorisée en étant acceptée d'emblée ;

---

<sup>1</sup> Fratrie : Inclus aussi les enfants de famille reconstituée vivant sous le même toit (preuve de résidence officielle à l'appui). La fratrie sera considérée si les enfants concernés fréquenteront l'école en même temps.

- Les autres places sont ensuite attribuées par tirage au sort devant un comité constitué de parents du conseil d'établissement, d'enseignants et de la direction.

En plus des 38 élèves acceptés, une liste d'attente de 10 candidats, par tirage au sort, est constituée parmi tous ceux qui correspondent au profil recherché.

Advenant qu'il y aurait moins de 38 élèves répondant au profil recherché, la procédure suivante s'applique :

- Tous les élèves répondant au profil sont automatiquement acceptés au programme qu'ils aient de la fratrie ou non ;
- Parmi les élèves ayant démontré la majorité des critères du profil recherché, une nouvelle liste d'élèves sera créée. De cette liste :
  - La fratrie est de nouveau priorisée ;
  - Les autres places sont ensuite attribuées par tirage au sort devant un comité constitué de parents du CÉ, d'enseignants et de la direction.

En plus des 38 élèves acceptés, une liste d'attente de 10 candidats, par tirage au sort, est constituée parmi tous ceux qui ont démontré la majorité des critères du profil recherché.

## **Primaire**

Les élèves qui sont actuellement au préscolaire 5 ans ou au primaire n'ont pas d'activités d'observation à vivre. Ils doivent toutefois respecter le processus d'admission.

Le parent qui désire inscrire son enfant du primaire (1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année de l'année suivante) doit fournir le bulletin final de l'année scolaire précédente, la première communication et le bulletin de la première étape de l'année en cours. Le parent doit envoyer une copie électronique de ces documents à l'adresse [mgrrobert@cssps.gouv.qc.ca](mailto:mgrrobert@cssps.gouv.qc.ca) avant le **25 novembre de l'année en cours**.

L'admission repose sur l'étude de tous ces documents ainsi que d'un questionnaire complété par l'enseignant titulaire de l'élève qui sera envoyé par notre école. Ces documents permettent d'observer deux composantes: les apprentissages scolaires et les habiletés sociales.

Pour combler les places disponibles, une liste des élèves répondant au profil recherché est créée. De cette liste :

- La fratrie est priorisée en étant acceptée d'emblée ;

- Les autres places sont ensuite attribuées par tirage au sort devant un comité constitué de parents du CÉ, d'enseignants et de la direction.

Une liste d'attente de cinq candidats par tirage au sort est constituée parmi tous ceux répondant au profil recherché.

### **Admission à la suite d'un départ de l'école**

- Une demande écrite par les parents doit être faite au secrétariat pour un transfert ou un retour dans une de nos écoles PP. Cette demande doit être faite entre le 15 août et au plus tard cinq jours ouvrables avant le début du processus d'admission pour l'année concernée qui débute après la soirée d'information au début de chaque année scolaire.
- Les élèves quittant l'établissement après le 30 septembre et qui reviennent en cours d'année ou avant l'entrée scolaire de l'année suivante verront leur place conservée. L'école ne conservera pas les places des élèves qui quittent avant le 30 septembre pour une période de 12 mois ou moins. Leur retour sera donc conditionnel aux places disponibles. Si le nombre de demandes de retour est plus grand que le nombre de places disponibles, les demandes seront privilégiées selon la fratrie en premier lieu puis selon leur ordre d'arrivée comme deuxième critère.
- Les élèves quittant notre école pour fréquenter une autre école qui offre le Programme primaire du Baccalauréat International pour une période de plus de 12 mois et qui demandent à revenir dans leur école PP (Monseigneur-Robert ou Chabot) sont traités en priorité et exemptés de se soumettre à nouveau à la procédure d'admission. Par contre, leur place ne leur sera pas réservée lors de leur départ et leur retour sera conditionnel aux places disponibles. Si le nombre de demandes de retour est plus grand que le nombre de places disponibles, les demandes seront privilégiées selon la fratrie en premier lieu puis selon leur ordre d'arrivée comme deuxième critère.
- Un élève admis dans une de nos deux écoles PP, soit Chabot ou Monseigneur-Robert, et qui après un an de fréquentation demande un transfert dans l'autre école PP sera traité en priorité et exempté de se soumettre à nouveau à la procédure d'admission. Dans le cas où le nombre de demandes est plus grand que le nombre de places disponibles, les demandes seront privilégiées selon la fratrie en premier lieu puis selon leur ordre d'arrivée comme deuxième critère.
- Les élèves quittant l'établissement pour plus de 12 mois et qui ne fréquenteront plus une école qui offre le Programme primaire du Baccalauréat International devront, pour réintégrer un point de service primaire PP à notre Centre de services scolaire, se soumettre à nouveau au processus d'admission.

- Un élève quittant une de nos écoles PP à la suite d'une décision de l'école ou des parents parce que le Programme primaire du Baccalauréat International ne lui convient pas devra refaire le processus d'admission advenant le cas où les parents souhaitent un retour dans une de nos deux écoles PP.
- Un élève qui arrive d'une école PP d'un autre Centre de services scolaire et qui n'a jamais fréquenté une de nos deux écoles PP devra se soumettre au même processus d'admission en vigueur.
- Si, en début d'année scolaire, des places non comblées sont disponibles dans certaines classes de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année, ces dernières pourront être attribuées jusqu'au 30 septembre aux élèves sur la liste d'attente et si cette dernière est vide, la place pourrait être donnée à des élèves qui en feraient la demande de façon tardive et qui répondent aux mêmes exigences d'admission. Après le 30 septembre, nous ne prenons plus de demandes pour l'année en cours compte tenu des modules et des projets qui sont déjà commencés.

### **Conservation des dossiers**

Les résultats des activités d'observation seront conservés un an après la fin de l'année scolaire durant laquelle les activités ont été faites et détruits par la suite.

### **Les coûts associés au Programme primaire**

Des frais\* sont demandés aux parents en lien avec les particularités du Programme primaire du Baccalauréat International. Les frais sont sujets à changement avec approbation du conseil d'établissement.

### **\*Voir les informations sur le site Internet de l'école**

Rédigée en octobre 2018

Dernière mise à jour en septembre 2023